

La responsabilité de protéger

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : La responsabilité de protéger / Nabil Hajjami ; préface d'Olivier Corten et de Rahim Kherad

A pour autre édition sur le même support : La responsabilité de protéger Nabil Hajjami 2012 1 vol. (489 p.)

A pour autre édition sur un support différent : La responsabilité de protéger Nabil Hajjami Bruxelles Bruylant 2013

Auteur(s) : Hajjami, Nabil (1983-....) juriste

Autre(s) responsabilité(s) : Corten, Olivier (1964-....) (Préfacier)
Kherad, Rahim (19..-....) (Préfacier)

Editeur, producteur : Bruxelles : Bruylant, DL 2013, cop. 2013
(impr. en Belgique)

Description matérielle : 1 vol. (XXII-558 p.) ; 24 cm

Collection : Collection de droit international 77

ISBN : 978-2-8027-4255-5

EAN : 9782802742555

Appartient à la collection : Droit international (Bruxelles) 2030-9740 77

Classification décimale Dewey : 341.58
341.67

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. [507]-544. Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit international et relations internationales Angers 2012

Texte remanié de Thèse de doctorat Droit international et relations internationales Université libre de Bruxelles 2012

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : « La responsabilité de protéger est un concept issu des travaux de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE). Établie

en 2000 à l'initiative du Canada, elle a recherché à dépasser les controverses inhérentes aux débats relatifs au « droit d'intervention humanitaire ». Aux fins d'atteindre cet objectif, la Commission a forgé un nouveau concept, la « responsabilité de protéger », qui permît de concilier, plutôt qu'opposer, les notions de souveraineté et d'intervention. Depuis lors, la responsabilité de protéger a fait l'objet de vives controverses en droit international. Intégrée dans une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2005, appliquée par le Conseil de sécurité lors de la crise en LIBYE de mars 2011, le concept se trouve, aujourd'hui, au centre des débats se rapportant au cadre juridique de la protection des populations civiles. La présente thèse entend examiner les différentes implications juridiques de la responsabilité de protéger, en optant pour une démarche résolument positiviste. La réflexion proposée tente d'en embrasser les différents aspects, tant conceptuels qu'opérationnels, aux fins d'aboutir à une étude globale, synthétique et actualisée du concept. Partant, une interrogation commandera l'ensemble de notre réflexion : l'émergence de la responsabilité de protéger a-t-elle, en droit international, permis une amélioration de la protection des populations civiles ? »

Sujet - Nom commun : Droit d'ingérence humanitaire

Secours international

Aide humanitaire